

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 23/04/2028

DECRET N° 26 - 055 /PR

Portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale de Développement

## LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°14-049/AU du 22 décembre 2014, portant statut des personnels militaires de la République fédérale islamique des Comores ;
- VU le décret N°97-014/PR du 21 juillet 1997, portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le Décret N°98-204/PR du 20 novembre 1998, fixant les conditions d'ancienneté et de qualification requises pour l'avancement des militaires ;
- VU le Décret N°05-010/PR du 29 janvier 2005, modifiant certaines dispositions des articles 16, 17, 18 et 19 du décret N°98-204/PR du 20 novembre 1998 fixant les conditions d'ancienneté et de qualification requises pour l'avancement des militaires ;
- VU le Décret N°26-030/PR du 05 février 2026, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Sur proposition du Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale de Développement ;

### DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les Officiers de l'Armée Nationale de Développement dont les noms suivent sont nommés comme suit :

**A Compter de la date de signature du présent décret.**

#### Au grade de Lieutenant-colonel

Chef d'Escadron	ALI MOHAMED ALI	matricule 02 751 003
Chef d'Escadron	AZALI LOUKAMAN	matricule 05 861 002
Chef d'Escadron	AHMED SAID ALI ABDOURAHAMANE	matricule 06 891 001
Chef de bataillon	MOHAMED FAZUL SAID	matricule 05 843 001



### Au grade de Chef de Bataillon ou Chef d'Escadron

Capitaine	MOURADI ALI	matricule 07 861 002
Capitaine	MBECHEZI MOHAMED SOIHIR	matricule 07 871 003
Capitaine	SOILAHOU DINE SOIDIKI	matricule 09 901 008
Capitaine	MOHAMED SAID OILI	matricule 92 682 024
Capitaine	ANTOYI SOILIH I DJAE	matricule 93 691 713
Capitaine	BASTUA AHAMADI	matricule 93 682 003
Capitaine	ELYAMINE BONAIDI MOHAMED	matricule 07 861 005
Capitaine	DANIEL NASSUR-EDDINE MAHAMOUD	matricule 08 892 044

### Au grade de Capitaine

Lieutenant	MOHAMED IBRAHIM ABDOU	matricule 10 902 003
Lieutenant	SAIFOUNDINE AHMED	matricule 83 622 009
Lieutenant	SAID LAVANI	matricule 12 887 001
Lieutenant	KAMALDINE CHARIF ISSOUF	matricule 12 893 005
Lieutenant	SOULAIMANA MANSOUR	matricule 08 841 292
Lieutenant	YAHAYA ABDALLAH MOHAMED	matricule 10 842 014

### Au grade de Lieutenant

Sous-lieutenant	SAINDA MADI AHAMADA	matricule 13 841 013
Sous-lieutenant	MOUHOUDHOIR SAID	matricule 85 672 133

### Au grade de Sous-lieutenant

Aspirant	MOHAMED ELAMINE CHOUDJAIN	matricule 13 841 013
Aspirant	AYMANE BACAR MMADI	matricule 19 951 064
Aspirant	SAID YAHAYA AZAD	matricule 16 881 138

### Au grade d'Aspirant

Elève-officier	MAHAMOUD MOUZZAMIL	matricule 25 041 001
----------------	--------------------	----------------------

**ARTICLE 2** : Le Directeur de cabinet du Président de l'Union, chargé de la Défense et le Ministre chargé des Finances et du Budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel des Comores et exécuté comme loi de l'Etat.



AZALI Assoumani